

Lettre d'information parlementaire

Du 31 octobre au 15 novembre va se dérouler à Glasgow en Écosse la COP26.

Les engagements actuels des États sur le climat sont « un aller simple vers le désastre », estime Antonio Guterres, le secrétaire général de l'ONU, s'inquiétant du peu de temps restant pour « éviter un échec ». De leur côté les services de renseignements aux États-Unis viennent de publier un rapport

pointant le risque croissant de conflits après 2030 dus à la rareté de l'eau et aux vagues migratoires. Certes, ce n'est pas la première fois que des organismes officiels soulignent que le réchauffement climatique menace la stabilité mondiale... Les armées françaises se préparent également à cette éventualité.

Sauf que les militaires font partie du problème : les armées contribuent au réchauffement climatique, mais leur impact écologique n'est pas compté... En effet, l'Accord de Paris de 2015 — cité très souvent en exemple — a laissé la réduction des émissions militaires de gaz à effet de serre à la discrétion de chaque pays...

Or, l'armée — qui avec la préparation de la guerre figure parmi les plus gros émetteurs de gaz à effet de serre — n'est soumise à aucune contrainte de transparence sur son empreinte écologique, ni surtout à une exigence de réduction, à l'inverse des autres organismes.

Ne serait-il pas temps, d'une part, de faire toute la lumière sur l'impact des armées sur le réchauffement climatique et, d'autre part, leur imposer un programme de réduction contraignant ?

Jean-Marie Collin & Patrice Bouveret

**COP26 :
éviter
un échec**

Actions pour l'universalisation du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires



Action devant la Préfecture de Côte-d'Or à Dijon, le 22 janvier 2021

Le point sur le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN)

À LA DATE DU 24 OCTOBRE 2021 :

signature : 86 États (dernier État signataire : Niger) ;

ratification : 56 États (dernier État dépositaire : Chili).

Première conférence des États parties, à Vienne du 22 au 24 mars 2022

La Finlande, la Suisse et la Suède ont annoncé, depuis plusieurs mois, leur volonté de participer comme États observateurs à cette conférence. Il faut rajouter désormais à cette liste la Norvège, qui est le premier membre de l'Otan à franchir ce pas. Une décision qui pourrait faciliter la présence de l'Allemagne, de la Belgique et des Pays-Bas. De même, le 7 septembre des parlementaires européens de différents groupes politiques (Mounir Satouri Greens EFA, Özlem Demirel LEFT Group, Brando Benifei S&D group, Lukas Mandl EPP Group) ont annoncé leur participation au sein d'une délégation de parlementaires européens. Il faut noter que des parlementaires écossais ont également annoncé leur présence à cet événement.

Première commission « désarmement et sécurité internationale » de l'ONU

Le CICR a fait valoir que l'entrée en vigueur du traité envoie un « signal clair » sur le fait que les armes nucléaires sont inacceptables en termes humanitaires, juridiques et moraux. L'Uruguay a rappelé que la menace d'utilisation d'armes nucléaires est un crime contre l'humanité et une violation du droit international humanitaire et de la Charte des Nations unies.

Actions pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires

25^e anniversaire de l'entrée en vigueur du TICE • Le 8 septembre, l'Assemblée générale des Nations unies a organisé une séance plénière de haut niveau pour commémorer la Journée internationale contre les essais nucléaires, qui marque la fermeture du site d'essai de Semipalatinsk au Kazakhstan en 1991. Le président de la 75^e Assemblée générale des Nations unies, Volkan Bozkir, a exhorté tous les États à signer et à ratifier le Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires et à préparer la prochaine conférence d'examen du TNP qui se déroulera à New York du 4 au 28 janvier 2022.

Devenir observateur lors de la première conférence du TIAN

La première réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires se tiendra à l'Office des Nations unies à Vienne du 22 au 24 mars 2022. Le président désigné pour cette réunion est Alexander Kmentt, diplomate autrichien.

Lors de cette première conférence, les États parties devront prendre des mesures concrètes pour la mise en œuvre des obligations découlant du traité, notamment en ce qui concerne l'assistance aux victimes et la remise en état de l'environnement dû aux essais d'armes nucléaires (article 6) et l'universalisation du TIAN (article 12). Ce sera également l'occasion pour les États de discuter de certains éléments techniques du traité, comme la mise en place (art 4) d'un délai maximum que les États dotés d'armes nucléaires devront respecter pour l'élimination des armes nucléaires, une fois membre du TIAN.

Tous les États parties sont attendus à cette conférence qui sera également ouverte aux États non parties, comme aux ONG, en qualité d'observateurs. En effet, l'article 8 du traité ouvre la possibilité à un État non membre (qu'il soit simple signataire ou non du TIAN) de participer à cette réunion pour suivre et mieux comprendre les objectifs et délibérations qui seront prises. À ce stade, malgré leur opposition au TIAN, rien ne permet d'affirmer avec certitude que les États-Unis et le Royaume-Uni ne seront pas présents. Après tout, ils avaient participé (et Joe Biden était vice-président en 2014) en dernière minute à la troisième conférence humanitaire (à Vienne en décembre 2014) laissant, sur le côté, la France aux côtés de la Russie, de la Chine ou encore de la Corée du Nord...

Nous encourageons les parlementaires français, dans leur mission de suivi et de compréhension des sujets défense et de politique étrangère, à ne pas ignorer cet événement qui s'inscrit désormais dans l'agenda des conférences de la non-prolifération nucléaire, pour leur audition future et à débattre de l'envoi d'une délégation. Au 25 octobre 2021, les partenaires européens (membres ou signataires ou observateurs du TIAN) suivants seront d'ors et déjà présents : Autriche, Malte, Irlande, Saint-Siège, Saint-Marin, Liechtenstein, Suède, Suisse, Finlande, Norvège. L'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas et le Japon sont également susceptibles de déclarer leur présence en qualité d'observateurs.

Première commission « désarmement et sécurité internationale » de l'ONU • Dans les dernières interventions portant sur le thème du désarmement, nous pouvons noter que le Mexique a souligné l'échec de la « dissuasion » puisque au fil des années le monde est passé de 5 à 9 pays disposant d'arsenaux nucléaires. L'Autriche a affirmé que la compétition géopolitique ne peut être gérée par la dissuasion nucléaire, cette « illusion de sécurité », les risques étant trop grands et les conséquences pour l'ensemble de l'humanité trop désastreuses. Le Liechtenstein a fait observer que « la course aux armements nucléaires va directement à l'encontre des obligations des États dotés d'armes nucléaires en vertu de l'article VI, menaçant les gains obtenus dans le cadre du pilier de la non-prolifération. »

Pour une vision globale de l'ensemble des interventions des États, nous encourageons la lecture du rapport *First Committee Monitor*, publié par l'ONG Reaching Critical Will qui assure ainsi une transparence et une connaissance de ces réunions.

<https://bit.ly/3IQ52jM>

Interventions de la France à la Première commission de l'ONU • L'ambassadeur, Yann Hwang, représentant permanent de la France auprès de la Conférence du désarmement s'est exprimé dans le cadre du « débat général ». Il a déclaré que « pour la France, l'enjeu central sera simple : réaffirmer l'autorité et la primauté de ce traité au cœur de notre sécurité collective » et que Paris « a présenté un agenda positif de désarmement nucléaire, dans le cadre d'une approche graduelle du désarmement nucléaire ». Un agenda qui passe notamment par la création du traité sur l'interdiction de la production de matières fissiles et par l'entrée en vigueur du traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Deux processus importants mais bloqués depuis plus de 25 ans par les puissances nucléaires...

Veille franco-allemande

Le SCAF tousse toujours

Ce projet industriel bénéficie d'une coopération de trois États européens (Allemagne, France, Espagne) et va aussi recevoir — a indiqué la ministre Parly en audition de la commission de la défense de l'Assemblée nationale (5 octobre 2021) — des moyens du Fonds européen de la défense pour financer « des briques technologiques, c'est-à-dire des segments utiles à d'autres projets, notamment pour le système de combat aérien du futur ». Malgré les récentes annonces d'un nouveau retard d'un an (2027) du premier vol d'un démonstrateur, la ministre a tenté de rassurer en indiquant que « le vote du Bundestag [en juin dernier], permet de mettre les industriels au travail ». Même si l'exportation du SCAF ne sera pas possible avant 2045/2050, il n'est pas impossible qu'un nouveau caillou vienne créer des complications dans la relation défense du couple franco-allemand. En effet, selon les premières révélations de la nouvelle coalition (SPD, Grünen, FDP) au pouvoir à Berlin, « nous avons besoin de règles plus contraignantes pour une politique restrictive en matière d'exportation d'armes ». Une vision non partagée par l'actuel président Emmanuel Macron.

<https://bit.ly/3DJ6qLg>

« Le vrai problème de l'affaire des sous-marins australiens est l'engagement des États à s'affranchir du Traité de non-prolifération ! »

Les mouchoirs ont été de sortie en France suite à la remise en cause, le 15 septembre, du « contrat du siècle » qui devait permettre à Paris de vendre à Canberra un total de douze sous-marins de type *Barracuda* à propulsion conventionnelle. Pour des raisons politico-militaires, l'Australie a décidé de se doter finalement de huit sous-marins à propulsion nucléaire, fournis par les États-Unis et le Royaume-Uni.

Ce contrat vient mettre en lumière un triple problème dont les législateurs français devraient, à l'aube de l'ouverture de la 10^e conférence d'examen (RevCon) du Traité sur la non-prolifération nucléaire (4-28 janvier 2022, ONU, New York), s'emparer pour renforcer la sécurité internationale.

Affaiblissement du régime de non-prolifération

Le TNP est déjà très affaibli par l'attitude des États dotés d'armes nucléaires qui modernise et renouvelle l'ensemble de leur arsenaux nucléaires, à l'image de ce que réalise la France à travers ses programmes SCAF, SNLE3G, TNO-2, ASN4G. Pékin et Londres ont également officialisé en 2021 l'augmentation de leurs arsenaux ; le second remettant ainsi en cause sa politique de désarmement prônée depuis les années 2000. Cette absence générale de « bonne foi » (pourtant présente dans l'article 6) en faveur du désarmement nucléaire, s'ajoute au non respect et à la non application des 22 mesures sur le désarmement nucléaire adoptées en 2010, dans le Document final de la 9^e RevCon, par ces 5 États dotés de l'arme nucléaire (EDAN).

Désormais, à ces coups portés à la pierre angulaire du régime de non-prolifération par des EDAN, un État non doté, l'Australie, engage ouvertement une rupture de l'esprit du TNP. Si ce traité n'interdit pas le transfert de technologie nucléaire à des fins civiles entre État doté et non doté (article 3), nous pouvons constater que la technologie transférée (de l'uranium hautement enrichi pour le fonctionnement des réacteurs des SNA) est réalisée à des fins militaires.

Si rien n'est inscrit dans le TNP concernant un droit à la propulsion nucléaire, cela montre une nouvelle fois les limites de ce

texte dont les auteurs n'imaginaient pas que des États pouvaient souhaiter ce transfert de technologie. Cette vente à l'Australie crée un précédent qui pourraient inciter — malgré la complexité — d'autres États à se lancer dans une course à la propulsion nucléaire et peut-être de façon cachée aussi à la bombe...

Relance de la course aux armements

Selon le Sipri (Stockholm International Peace Research Institute), les dépenses militaires mondiales en 1999 se sont élevées à 780 milliards de dollars et à 1 917 mds \$ en 2019. Les « dividendes de la paix » n'ont donc jamais existé. La course aux armements a toujours été présente, les États poursuivant une amélioration à la fois qualitative et quantitative de leurs arsenaux. La vente de SNA à l'Australie, peu importe qu'elle soit réalisée par Paris, Londres ou Washington, alimente une course aux armements régionale (et par effet domino mondiale) avec la Chine et elle suscite des convoitises militaires technologiques nouvelles de la part de l'Inde ou de la Corée du Sud.

La France ne doit pas — puisque le rubicond de transfert de sous-marins nucléaires a été franchi par les États-Unis —, dans les négociations en cours avec New Delhi sur des SNA, réfléchir uniquement en terme d'économie, d'emploi et de baisse de coût de production unitaire de ses futures exemplaires de la classe *Barracuda*, mais penser avant tout en terme de conséquences pour la sécurité internationale qu'une telle vente entraînerait.

Atteinte au fondement même du TNP

Le législateur français doit tout mettre en œuvre pour sauvegarder ce traité. Cette sauvegarde ne peut se faire qu'à la condition de concevoir la non-prolifération et le désarmement que comme une seule et même action et de ne pas encourager de diffusion de technologies « à des fins civiles » vers des programmes à l'issue militaire. En cela l'annonce de la production — avec la probable volonté d'exporter cette technologie — de futur réacteur modulaire (comme celui proposé par DCNs avec son concept Flexblue) pose également un risque de prolifération qui ne doit pas être écarté.

La dissuasion nucléaire en bref

Vers des océans transparents ! • *Le Figaro* du 17 octobre 2021 révèle que selon le National Security College (Australie) « les océans seront susceptibles dans la plupart des cas de devenir transparents d'ici les années 2050 ». Cette information devrait interpeller le législateur quand les crédits de la LPM et de fait ceux votés cet automne pour le budget 2022 doivent permettre de créer les futurs SNLE3G, qui arriveront justement en fonction vers 2040/2050... Le journaliste Nicolas Barotte révèle également que devant cette perspective « la marine avait imaginé se passer du format d'un sous-marin traditionnel ». Cette information demande un éclaircissement : cela signifie-t-il que la France comptait se reposer sur sa seule composante nucléaire

aérienne ? Implanter de nouveaux silos nucléaires ? Respecter le TNP et le TIAN en engageant un réel désarmement nucléaire...

<https://bit.ly/2XiVCDU>

5,3 milliards • C'est le montant alloué pour la politique de dissuasion nucléaire sur l'année 2022. Ce nouveau budget record permettra, selon la ministre Parly de voir en 2022 « la livraison du SNA Duguay-Trouin » et « le lancement des travaux du premier exemplaire de la troisième génération de sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE 3G) dont le premier a vocation à être livré après 2030 ».

Question sur la 10^e conférence d'examen du TNP

La dixième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) va se tenir du 4 au 28 janvier 2022. La France, comme État doté d'arme nucléaire selon le TNP doit, selon ses obligations au titre du document final de 2010 et de sa mesure n° 20 présenter un « rapport sur l'application du présent plan d'action ainsi que de l'alinéa c) du paragraphe 4 de l'article VI de la décision de 1995 intitulée "Principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires" et des mesures concrètes convenues dans le Document final de la Conférence d'examen de 2000, et compte tenu de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice en date du 8 juillet 1996 ».

M./M^{me} le/la député-e, M./M^{me} le/la sénateur-trice demande au ministre des Affaires étrangères de bien vouloir lui présenter ce plan d'action en amont de cette conférence d'examen.

Question sur le budget

Le budget prévu pour la dissuasion nucléaire est de 5,3 milliards d'euros pour l'année 2022. Cette hausse s'inscrit dans le cadre de la loi de programmation militaire qui prévoit une enveloppe globale de 37 milliards d'euros. Cela signifie, au vu des dépenses déjà réalisées, que sur les 3 années restantes (soit 2023-2025) le Parlement sera sollicité pour voter un montant de dépenses publiques de près de 18 milliards d'euros pour assurer la modernisation et contribuer au renouvellement des deux composantes. La France, au titre du Traité de non-prolifération nucléaire, s'est volontairement engagée à réaliser 22 mesures de désarmement adoptées dans le document final de la 9^e Conférence d'examen du TNP en 2010. La n° 3 mentionne que les États dotés d'armes nucléaires « ont pris sans équivoque l'engagement de procéder à l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires [et ils] se doivent de redoubler d'efforts pour réduire et, à terme, éliminer tous les types d'armes nucléaires ».

M./M^{me} le/la député-e, M./M^{me} le/la sénateur-trice demande à Madame la ministre des Armées de bien vouloir lui expliquer comment ces augmentations budgétaires répondent aux obligations auxquelles la France a décidé de se soumettre volontairement en devenant un État parti au TNP ?



ICAN France, est le relais national de la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires (ICAN). Cette campagne,

lancée en 2007, regroupe 600 organisations non gouvernementales partenaires dans 103 pays. Elle vise à mobiliser les citoyens pour faire pression sur leur gouvernement afin qu'il adhère au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires entré en vigueur le 22 janvier 2021. ICAN a reçu le prix Nobel de la paix en 2017 pour son action de mobilisation des opinions publiques sur les conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires et la promotion d'un outil juridique contraignant auprès des États : le Traité d'interdiction des armes nucléaires adopté à l'ONU par 122 pays le 7 juillet 2017.

PLUS D'INFORMATION SUR ICAN FRANCE : www.icanfrance.org

CONTACT : Jean-Marie Collin, expert, co-porte-parole,
jeanmarie@icanfrance.org • 06 37 94 62 41



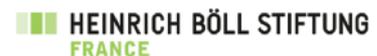
Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, selon son article premier, rend illégal les investissements et les financements des systèmes d'armes nucléaires. Les principaux organismes impliqués dans ces actions financières sont pour la France la BNP Paribas, le Crédit agricole, la Société générale, le Crédit mutuel ou encore Axa Natixis. Les banques et les institutions financières sont un chaînon clé de l'industrie des armes nucléaires. En désinvestissant, elles peuvent accélérer la stigmatisation et l'élimination de ces armes de destruction massive.

Il est temps que cesse cette finance radioactive et que ces acteurs privés respectent le TIAN contribuant ainsi à éliminer ces armes de destruction massive. C'est pourquoi nous avons lancé une campagne sur le désinvestissement et publié ce document qui apporte des explications sur les différentes interdictions du TIAN et notamment sur l'interdiction de financement et d'investissements dans les entreprises produisant des systèmes d'armes nucléaires et sur le rôle des banques dans le maintien de cette industrie nucléaire militaire.

16 pages • téléchargement gratuit sur :

<http://icanfrance.org/ressources/publication/>

Publié avec le soutien de :



NOUS SUIVRE SUR TWITTER :



@obsarm

@ICAN_France



L'Observatoire des armements est un centre indépendant d'expertise et de documentation, ouvert au public, créé en 1984. Les activités de recherche

de l'Observatoire des armements sont centrées plus particulièrement sur deux axes : les transferts et l'industrie d'armement ; les armes nucléaires et leurs conséquences. Pour faire connaître son activité et ses travaux de recherche, l'Observatoire publie une lettre d'information, *Damoclès*, ainsi que des études et des ouvrages comme *Exigez ! Un désarmement nucléaire total*, avec Stéphane Hessel et Albert Jacquard ou *Résister à la militarisation : le Garm, Lyon, 1967-1984*. Au fil des années, l'Observatoire des armements est devenu un interlocuteur incontournable et un centre ressource pour les médias, les responsables politiques, les chercheurs, la société civile, tant français qu'étrangers.

PLUS D'INFORMATION SUR L'OBSERVATOIRE : www.obsarm.org

CONTACT : Patrice Bouveret, directeur,
patricebouveret@obsarm.info • 06 30 55 07 09